



L'ÉNERGIE

pour construire le Québec de demain

La stratégie énergétique
du Québec 2006-2015

Régie de l'énergie
DOSSIER R-3748-2010
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date 6 juin 2011
Pièces n° C. ROUÉE - 0018


BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

Québec 

Afin de donner suite à cette recommandation, le gouvernement vient d'annoncer son intention d'aller de l'avant dans les trois directions suivantes :

- en premier lieu, et tel qu'indiqué dans le *Discours sur le budget 2006-2007*, le gouvernement imposera à Hydro-Québec les mêmes redevances qu'aux producteurs privés, soit les redevances statutaire et contractuelle prévues par la Loi sur le régime des eaux. Ces redevances seront mises en place progressivement sur un horizon de deux ans, à partir du 1^{er} janvier 2007. Les redevances seront indexées, comme c'est le cas pour les centrales privées.

Hydro-Québec sera invitée à absorber ces coûts additionnels par la réalisation de gains d'efficacité et par l'augmentation des revenus liés à l'exportation;

- en deuxième lieu, ces nouveaux revenus perçus par l'État québécois – et estimés à environ 500 millions de dollars annuellement – seront entièrement versés au Fonds des générations, dont la création a été annoncée par le ministre des Finances dans le *Discours sur le budget 2006-2007*. Le Fonds des générations est l'outil que le gouvernement vient de créer pour réduire le poids de la dette publique;
- en troisième lieu, le gouvernement versera dans le Fonds des générations les redevances hydrauliques déjà perçues auprès des producteurs privés d'hydroélectricité. Ces redevances, qui se montent à 80 millions de dollars annuellement, seront affectées au Fonds à partir du 1^{er} janvier 2007.

4) LIMITER LA PLACE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE AU QUÉBEC, GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE

En optant résolument pour l'hydroélectricité, le Québec a évité d'investir massivement dans la filière nucléaire – contrairement à l'Ontario ou à certains pays européens. Gentilly-2, d'une puissance installée de 675 MW⁴, est la seule centrale nucléaire en activité au Québec. L'Ontario, pour sa part, compte

actuellement sur trois centrales nucléaires d'une puissance totale de 11 400 MW pour répondre à ses besoins en électricité.

La filière nucléaire semble de nouveau privilégiée par certains pays ou certaines provinces, en raison notamment des contraintes auxquelles ces pays et provinces font face en matière d'approvisionnement énergétique. C'est ainsi que l'Ontario évalue la possibilité d'investir 80 milliards de dollars dans un plan énergétique qui mise avant tout sur les installations nucléaires.

Grâce à ses ressources hydroélectriques, le Québec évite une telle voie. La stratégie énergétique permet au gouvernement de se donner les moyens d'écarter toute construction de nouvelles centrales nucléaires au Québec.

Il reste cependant une décision à prendre quant à la poursuite de la production de la centrale Gentilly-2. Comme plusieurs centrales en Ontario et celle de Pointe-Lepreau au Nouveau-Brunswick, la centrale Gentilly-2 aura besoin d'investissements majeurs si l'on veut prolonger sa durée de vie utile au-delà de 2011. Toute décision concernant la centrale devra cependant être prise en tenant compte des solutions de rechange auxquelles il faudrait éventuellement avoir recours, advenant l'abandon de cette centrale.

Le gouvernement considère qu'il est encore trop tôt pour prendre une position définitive à ce sujet. Toutes les informations techniques, économiques et environnementales ne sont pas encore à notre disposition. En particulier, la question de l'entreposage permanent des déchets radioactifs n'a toujours pas été réglée. Il est préférable de disposer de ces informations pour décider de l'avenir de cette centrale.

- La rénovation de la centrale de Pointe-Lepreau, au Nouveau-Brunswick, pourra permettre d'éclairer les décisions futures. Cette centrale, identique à Gentilly-2, a été construite deux ans avant la centrale québécoise : nous disposons ainsi d'un délai par rapport au Nouveau-Brunswick.

4. Gentilly-2 produit 5,2 TWh, avec un facteur d'utilisation de 90 % (données de 2004).